

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

Date de convocation 18.03.2024 L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq mars à 19 heures
Date d'affichage 18.03.2024 Le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame
Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers Etaient présents :
En exercice : 7 MM. Hervé DUVAL, Camille JAMES, Antoine CASTILLON,
Présents : 7 Emilie RODEIRON., Henri JAMES, Sylvie-Jane COURAPIED.
Votants : 7

Absent excusé : /
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Participation financière au Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'ajout à l'ordre du jour du point présenté ci-dessus par Madame le Maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 FEVRIER 2024

Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le procès-verbal.

N° 004/2024 - RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Emilie RODEIRON, pour statuer sur le compte administratif et le compte de gestion :

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2023** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance pour le vote, et constate :

- un excédent de fonctionnement de	+ 23 866,26
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 190 145,11
Résultat cumulé au 31.12.2023	+ 214 011,37
- un excédent d'investissement de	+ 3 659,84
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	- 11 074,90
Résultat cumulé au 31.12.2023	- 7 415,06
Restes à Réaliser – Dépenses 2023	- 41 900,00
Restes à Réaliser – Recettes 2023	<u>28 000,00</u>
Résultat cumulé après restes à réaliser	- 21 315,06

- Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068)	21 315,06
- au déficit reporté d'investissement (cpte 001)	7 415,06
- à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002)	192 696,31

N° 005/2024 - BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2024 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 262 421,31 €

Recettes : 262 421,31 €

Section d'investissement :

Dépenses : 273 965,06 €

Recettes : 273 965,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- Adopter le budget primitif 2023 tel présenté par Madame le Maire.
- Autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

N° 006/2024 - SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS 2024

Dans le cadre du budget primitif 2024, Madame le Maire donne lecture des subventions étudiées en commission finances qui sont susceptibles d'être allouées aux associations.

Madame le Maire s'étant retirée pour le vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2024 qui est arrêté comme suit :

Jeunes Sapeurs Pompiers Esson	50,00
ADMR	20,00
Anim école Clécy	70,00
Frédie la vie au Niger	30,00
OMAC Cinéma	80,00
OMAC Spectacles	40,00
Centre de loisirs Pont d'Ouille	80,00
Office de Tourisme Cingal Suisse Normande	750,00
L'art est cabré	80,00
L'art est cabré – Equid'Ecoles	750,00
Secours catholique	80,00
La tribu des Cimes	80,00
Restaurants du Cœur	90,00
Total	2 200,00

N° 007/2024 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024

Vu le budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de reconduire les taux d'imposition communaux 2023 pour 2024 :

–	Taxe Foncière bâtie	42,25 %
–	Taxe Foncière non bâtie	32,61 %
–	Taxe d'habitation	10,87 %

N° 008/2024 - CONTRAT D'ENTRETIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le renouvellement du contrat d'entretien communal. Les travaux d'entretien concernent le cimetière et les divers travaux d'entretien nécessaires sur tout le territoire de la commune. Il est signalé que pour certains travaux, ils seront effectués par l'agent d'entretien.

La prestation proposée par l'entreprise est la suivante :

- ▶ Contrat d'entretien pour 2024 (de mars à novembre) : 2 270,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise « Les Jardins de Luc » dont la prestation s'élève à 2 270,40 € TTC pour l'année 2024. Le paiement de la prestation sera réalisé en fin de chaque mois selon le travail effectué.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise « Les Jardins de Luc ».

N° 009/2024 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement du contrat de dératisation établie par l'entreprise EMPG pour un traitement chez tous les habitants à l'automne.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 528,43 € HT soit 634,12 € TTC.
Le contrat est conclu sur 3 ans soit pour 2024-2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Conclure avec l'entreprise EMPG le contrat de dératisation pour un montant annuel de 528,43 € HT soit 634,12 € TTC pour une durée de 3 ans.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat à intervenir entre l'entreprise EMPG et la Commune.

N° 010/2024 - DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Madame le Maire présente une demande d'aide financière pour une famille habitant la Commune de La Pommeraye concernant la participation au règlement de factures pour la restauration scolaire des enfants. La situation de la famille a changé due à des difficultés économiques et professionnelles.

Après examen du dossier par la commission d'action sociale réunie le 11 mars 2024 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Octroyer une aide financière d'un montant de 500 € qui sera versée directement à la collectivité gestionnaire de la restauration scolaire des enfants de la famille en difficulté.
- Autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires au versement de cette aide.

N° 011/2024 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – PARTICIPATION FINANCIERE 2024

Madame le Maire informe que le budget primitif 2024 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 12 février 2024 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003 en date du 12 février 2024.

Pour la Commune de LA POMMERAYE, la participation financière s'élève à 4 480 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2024 pour un montant de 4 480 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2024 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Madame le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ↳ **Elections européennes** : Il est procédé au planning des permanences du bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024.
- ↳ **Blason de la Commune** : Madame le Maire propose de réfléchir sur la conception d'un blason pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Clémentine MOUCHEL

Henri JAMES

Sylvie-Jane COURAPIED

Antoine CASTILLON

Hervé DUVAL

Emilie RODEIRON

Camille JAMES